



CDD et maladie geste répétitive

Par **Sawsen93**, le **16/04/2017** à **10:57**

Bonjour

Je suis actuellement en CDD d'un an dans une grande boîte automobile depuis environ cinq mois. Il me reste sept mois pour finir mon CDD qui devra aboutir si tout va bien sur un CDI. A force de faire des gestes répétitifs j'ai développé une sorte de tendinite au niveau des poignées qui s'aggrave de jour en jour au point où je n'arrive même plus à porter quelque chose de léger et ceci est dû aux gestes répétitifs que j'ai fait avec mes mains tous les jours. Mon dilemme c'est que je ne peux pas faire d'arrêt de travail ou bien m'arrêter pour ne pas faire échouer mon CDI en sachant que je suis en période CDD il me reste encore sept mois ça devient très compliqué donc j'aimerais savoir si il existe des solutions j'aimerais savoir par exemple si je fais un arrêt maladie ou bien si dans l'hypothèse où je peux vraiment plus continuer est-ce que mon CDI ne sera pas signé merci.

Par **P.M.**, le **16/04/2017** à **14:41**

Bonjour,

A partir du moment où vous n'avez pas de promesse d'embauche pour le CDI, l'employeur n'a aucune obligation de vous en proposer un, que vous alliez au terme du CDD ou pas...

Je pense que ce qui est primordial c'est votre santé et que si vous avez de telles difficultés déjà pendant le CDD, ce n'est pas raisonnable de penser que vous pourrez occuper le même poste de travail en CDI, qu'il vaudrait donc mieux demander une visite auprès du Médecin du Travail...